

Affaire n° CONC-CC-24/0011

Accenture Holdings B.V. / ARHS Developments S.A.

Le 24 juin 2024, l'Auditeur-général de l'Autorité belge de la concurrence a reçu une notification simplifiée d'un projet de concentration conformément aux articles IV.10 et IV.63 du Code de droit économique belge impliquant l'acquisition du contrôle exclusif par Accenture Holdings B.V. (Accenture), immatriculée aux Pays-Bas et contrôlée en dernier ressort par Accenture plc (prise ensemble avec ses filiales, le Groupe Accenture), de ARHS Developments S.A. et certaines de ses filiales (ARHS) par achat d'actions.

Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

- Pour le Groupe Accenture : services informatiques et de conseil au niveau mondial
- Pour ARHS : services informatiques au niveau européen